

BOURSE NATIONALE 2021/2022
ET AIDE A LA RESTAURATION DU DEPARTEMENT

1) Bourse nationale :

Tous les élèves de la 6^e à la 3^e sont concernés par la campagne de bourse. Les élèves boursiers l'an passé doivent également refaire une demande sauf si vous avez donné votre accord pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de vos enfants au collège. Dans ce cas, vous n'avez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collègue.

(Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020)

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne pas dépasser	15 795€	19 440€	23 085€	26 730€	30 376€	34 021€	37 666€	41 311€

Concernant la personne qui vit en concubinage, l'avis d'impôt de la deuxième personne doit être fourni.

Comment faire votre demande de bourse de collègue ?

1) la demande de bourse s'effectue en ligne (voir au verso les modalités de connexion). Vous devez pour cela vous connecter sur scolarité services. Cette plateforme vous permet également d'accéder à plusieurs services dont le paiement de la demi-pension et les voyages en ligne.

2) Si vous êtes dans une de ces 3 situations :

- vous n'avez pas internet
- vous n'avez pas déclaré vos revenus 2020 (avis d'imposition reçu en 2021) en ligne
- votre situation a changé et cette modification n'apparaît pas sur votre avis d'imposition (ex : changement de garde d'enfant...)

Vous pouvez retirer un dossier papier au service intendance du collège

Que ce soit par internet ou en déposant un dossier papier au collège de votre enfant (accompagné de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020), vous avez **jusqu'au 21 octobre 2021 au plus tard** pour le faire. (Ne pas faire les deux)

2) Aide à la restauration du Département

Pour les élèves demi-pensionnaires et si votre Quotient CAF est inférieur à 682€ (attestation de paiement du mois d'Août 2021).

La demande doit être faite en ligne sur internet (<https://www.seinemaritime.fr/> service en ligne/Aide aux collégiens pour la restauration et l'internat).

Vous pouvez cumuler ces deux aides.

En cas de situation particulière vous pouvez prendre rendez-vous avec l'Assistante Sociale (tél. : 02-35-27-73-69). Mme FONTAINE tient ses permanences au collège les mardis et vendredis.

La Principale,
O. LAREDO

COUPON A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL DE LA CLASSE AVANT LE 24/09/2021
BOURSE DE COLLEGE 2021/2022

Je soussigné(e) Mme, Mr

Responsable légal de l'enfant : Classe :

atteste :

- après avoir consulté le barème d'attribution, je ne souhaite pas déposer une demande de bourse (revenus supérieur au barème)
- avoir pris connaissance du document et déclare faire une demande de bourse en ligne
- avoir pris connaissance du document et souhaite retirer un dossier de bourse en version papier (il sera remis à l'élève)

Le :

Signature :



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 02 septembre au 21 octobre 2021

Vous êtes plus
de 400 000 à
avoir fait une
demande en
ligne

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2021



L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
unique EduConnect
ou
de mon compte
France Connect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou  France Connect

<https://leservices.ac-rouen.fr/ts>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.

4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : [vous avez le droit à l'erreur](#).

education.gouv.fr/aides-financieres-college